



# L'OPTION EPS au LYCEE G. FAURE

2017 / 2018



**Le lycée G. Faure offre la possibilité d'une pratique sportive spécialisée dans le cadre de l'option EPS.**

## **1. OBJECTIF :**

C'est une découverte ou une spécialisation dans deux activités sportives sélectionnées par l'établissement. Ces activités sont suivies sur le cursus 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Terminale avec des évaluations trimestrielles chaque année et une évaluation terminale pour le baccalauréat.

L'option EPS poursuit donc 2 objectifs :

- Offrir une pratique soutenue dans le sport proposée par l'établissement en plus des 2h d'éducation physique et sportive obligatoire.
- Préparer à l'épreuve Option du Baccalauréat (coeff.2)

## **2. ORGANISATION et CONTENU :**

### **2.1. Unité d'enseignement :**

Une classe option EPS par niveau d'enseignement soit : une classe 2<sup>nde</sup> option, une classe 1<sup>ère</sup> option, et une classe terminale option.

### **2.2. Horaire :**

3h par semaine réparties en 2 x 1h1/2.

### **2.3. Activités sportives:**

- Athlétisme.
- Badminton.

La pratique des 2 activités est obligatoire.

Les évaluations se font également sur les 2 activités.

## **3. RECRUTEMENT :**

La pratique sportive optionnelle est à la fois une SPECIALISATION et un « ETAT D'ESPRIT ».

L'accès à l'option EPS est réservé à des élèves :

- Motivés par les pratiques physiques en général, et particulièrement pour celles sélectionnées par l'établissement,
- ayant un goût prononcé pour l'effort physique,
- et présentant de « bonnes compétences physiques pluriactivités ».

Le dossier d'inscription doit obligatoirement contenir une lettre de motivation et la « fiche d'inscription-contrat ».

Des tests seront organisés pour sélectionner si besoin les candidats.

Un élève se « révélant » au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, ne pas correspondre à ce « profil » peut être invité à quitter l'Option EPS.

Même **s'il est obligatoire de s'inscrire dès la 2<sup>nde</sup>**, l'accès à l'option EPS est toutefois encore possible en 1<sup>ère</sup> dans certains cas exceptionnels.

**Aucune inscription nouvelle ne peut être acceptée en terminale.**

L'inscription à l'option sportive est un engagement : tout abandon est impossible après la Toussaint. Il doit impérativement être motivé par écrit auprès du chef d'établissement.

## **4. CONTRAT :**

L'inscription à l'Option implique donc pour l'élève le respect des REGLES DE FONCTIONNEMENT suivantes :

- **PRESENCE OBLIGATOIRE** régulière aux cours : c'est un engagement !!!

- **INSCRIPTION OBLIGATOIRE à l'AS** : implication forte dans les Activités de l'association Sportive (Athlétisme et Badminton : compétition obligatoire), la participation aux autres activités étant fortement recommandée.

**Il est donc indispensable de pouvoir se libérer le mercredi après-midi !**

## **5. OPTION EPS et EVALUATION :**

Une note est portée sur le bulletin scolaire chaque trimestre.

- **STRATEGIE BACCALAUREAT** : l'option EPS est particulièrement intéressante d'un point de vue « comptable » : avec un coefficient 2, seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte.

- **ATTENTION** : l'Option EPS ne peut se cumuler avec une inscription aux épreuves sportives Ponctuelles Facultatives au Baccalauréat.

## **6. STAGE et ACTIVITES PHYSIQUE de PLEINE NATURE :**

Lorsque les conditions le permettent, un stage et/ou des sorties de découverte des activités physiques de pleine nature pourront être proposés aux élèves optionnaires. Une participation financière sera demandée aux familles des participants.